



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU LUNDI 21 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres L'an deux mille vingt et le lundi vingt-un décembre à vingt heures trente minute, le
- Afférents 19 Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit
- En Exercice : 19 par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU,
- Présents : 15 Maire.
- Ayant pris part : 19

Date de convocation **Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-
14/12/2020 Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre
LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-
Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ;
Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage **Excusés représentés** : M. Christian BAÏSSE (représenté par Mme Marie-Claude ROBERT)
14/12/2020 ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND (représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE) ;
Mme Hélène POLDERVAART (représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU) et M.
Alain JAME (représenté par M. Raoul de RUS).

Monsieur Jean-Pierre LESCURE a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-117 : Démolition des haras municipaux

La commune est équipée d'une salle polyvalente qui sert de salle de sport, de réunion, de réception et de spectacle ce qui génère un planning surchargé. Hormis pour le sport, la salle n'est pas adaptée pour le restant des réceptions qui y sont organisées notamment pour des raisons de son insonorisation. Il conviendrait de créer une salle de spectacle plus adaptée à ce type d'activité ainsi que deux salles de réunion.

La Commune est propriétaire de haras municipaux utilisés annuellement par l'association « Les Etalons de l'Espoir » créée par Monsieur Jean-Pierre GORSE. Depuis 2 ans, ce bâtiment vétuste n'est plus utilisé par l'association en question. Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose de procéder à la démolition de ce bâtiment avec pour objectif final d'implanter à cet emplacement la future salle de spectacle et deux salles de réunion.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la démolition des haras municipaux. Il précise que le Conseil Communautaire de la communauté de communes Centre Tarn a, par délibération du 14 décembre 2020, instauré le permis de démolir.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir sur le bien évoqué ci-dessous et à signer tous les actes relatifs à cette affaire,
- ACTE qu'après réception d'un avis favorable à la démolition des autorités compétentes, délais de recours écoulés, la démolition aura lieu à tout moment dans les trois ans et avec possibilité de report de deux fois un an si nécessaire ;
- DECIDE de la démolition des haras municipaux.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Jean-Paul CHAMAYOU

